

Projet de l'utilisation des 108 heures pour le travail via les enfants présentant des difficultés.

(version 2)

Introduction :

Il me paraît important de souligner quelques points concernant les enfants dits en difficulté. Je précise qu'il s'agit de réflexions personnelles, qui n'engagent que l'auteur. Autrement dit, j'assume l'entière responsabilité de ce que j'avance. Premièrement, hormis les cas d'enfants relevant de thérapeutes (dyslexie, et autre dys...) j'ai beaucoup de mal à définir l'enfant en difficulté. Exemple : un enfant ayant des moyennes excellentes peut avoir un mauvais graphisme. Il s'agit donc de définir la véritable difficulté. En tant que professionnel de l'éducation, je suis incapable de préciser « objectivement » la difficulté. Le deuxième point est d'ordre éthique. Malgré toute la bonne volonté et la bienveillance de nos enseignants, comment expliquer à un enfant (dont on aurait scientifiquement et objectivement ciblée la difficulté ou les lacunes) la démarche suivante : « tu vas rester ½ heure de plus (ou 1 heure tous les 2 jours) que tes camarades parce que tu as certaines lacunes dans tel ou tel domaine ». Je pense qu'un enfant risque de vivre difficilement cette différence. Ces enfants vivent déjà l'école et les efforts qu'ils doivent y faire comme une contrainte. On leur demande de surcroît d'y rester un temps plus long. L'intention est louable, mais seuls les enseignants et certains parents la comprendront. Troisièmement, en essayant d'imaginer le process, j'en arrive à la situation suivante. « 16h30, l'enseignant descend avec sa classe, laisse 15 minutes de récréation aux enfants qui doivent rester, le temps de remettre les autres enfants aux parents. 16h45, dans le meilleur des cas l'enseignant remonte en classe avec les élèves dits « en difficulté ». 17h15 l'enseignant finit son enseignement différencié et ciblé et descend avec son groupe. Le temps que les enfants soient récupérés par leurs parents, il est 17h30. L'enfant « en difficulté », quitte l'école dans le meilleur des cas à 17h30, soit 9h00 après y être entré !!!

Ces constats, m'amène à réfléchir à une autre solution. Avec mon équipe nous nous sommes posés différentes questions :

- 1) Comment définit-on une mesure pour aider les enfants en difficulté ?
- 2) Qu'est-ce qu'un enfant en difficulté ?
- 3) Quelle serait la meilleure organisation pour aider ces enfants ?
- 4) Comment vont réagir les parents ?
- 5) Quelles modalités d'enseignement prendre en compte ?
- 6) Comment ne pas tomber dans le soutien ?

Nous avons répondu de manière objective et subjective à ces questions, et nous sommes arrivés à cette conclusion :

Sachant que nous avons beaucoup de mal à cibler les élèves en difficulté et ceux ayant des besoins particuliers, nous avons décidé de cibler tous les élèves par cycle ;

Sachant que pour nous l'intérêt de l'enfant passe en priorité et que son cycle physiologique doit être respecté, l'enseignement « différencié » se fera le mercredi matin ;

Sachant que malgré tout, il faut garder une cohérence de circonscription et ne pas pénaliser les enfants de notre école vis-à-vis des enfants de l'école publique, le cycle de travail sera d'un mercredi sur 4 ;

Sachant que cette disposition requiert également la compétence de l'enseignante A.S.H., nous avons demandé une enseignante A.S.H. de plus sur le bassin ;

Sachant que cela implique les parents et les élèves, nous avons organisé des réunions de délégués parents et élèves sur la question « une journée idéale » et « un projet de tutorat » ;

Nous avons décidé après synthèse d'une organisation que je vais vous présenter.

A) Organisation

Sur 4 mercredis, l'organisation sera la suivante :

Mercredi 1	Mercredi 2	Mercredi 3	Mercredi 4
Cycle 2	Cycle 3	réunion	Libéré
GS*, CP, CE1 + enseignants	CE2, CM1, CM2 + enseignants	Enseignants	
* les GS sont pris en compte car il n'est pas exclu que l'âge de la scolarité obligatoire passe à 5 ans.			

L'école Sainte-Marthe est composée de 6 classes, le cycle 2 comprend environ une soixantaine d'élèves, ce qui fera environ (60/7) 9 enfants par enseignant.

L'école Sainte-Marthe compte 86 élèves en cycle 3, soit (86/7) environ 12 élèves par enseignant.

Le travail sera donc d'une très grande efficacité pour pouvoir aborder les problèmes que rencontrent certains élèves (méthodologie, organisation, remédiation, tutorat ciblé, lecture/compréhension, ...)

Sur une année scolaire, je prévois 10 jours d'aide directe aux élèves pour le cycle 2 et 10 jours pour le cycle 3, soit **60 heures**.

Sur l'année scolaire 2008/2009 :

Je prévois 8 réunions de travail en équipe, de relation avec les familles ou de l'implication dans un projet personnalisé de scolarisation d'un élève handicapé, soit **24 heures**,

Je prévois environ **17 heures** de formation en interne ou à l'externe

Je prévois des conseils d'établissement pour **3 heures**.

Je prévois également des rencontres délégués élèves et parents pour **4 heures**.

Soit un total de **108 heures**.

B) Conclusion

Il ne s'agit pas d'imposer une manière de fonctionner mais de présenter la vision que nous avons à Sainte-Marthe de l'aide aux enfants. Il y a forcément des objections à cette présentation, et je suis conscient que chaque école a une manière propre d'avancer. Nous avons travaillé en lien avec la communauté éducative lors de réunions formelles et informelles pour mettre au point cette conception des horaires. J'ai, en tant que chef d'établissement, négocié avec l'équipe des enseignants pour trouver une méthode de travail qui permettra d'envisager dans de bonnes conditions cette nouvelle application des horaires annuels et hebdomadaires.